



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 20 décembre 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 14 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

*Étaient présents* : M. OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, M. LOISEAU Dominique, Mme COURQUIN Christine, M. BRAILLY Guy, M. RICHARD Frédéric, M. DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne, M. LEPAGE Philippe, M. SEVELIN Emilien, M. MASSON Cyril ;

*Absents excusés* : Mme HANOT Laëtitia qui donne procuration à M. RICHARD Frédéric, Mme MAISON Aurore qui donne procuration à M. DUBUC Julien, Mme GIFFARD Pascaline qui donne procuration à Mme BIEGANSKI Virginie ;

*Absente* : Mme DOUAY Sophie ;

*Secrétaire de séance* : M. BRAILLY Guy

\*\*\*\*\*

Avant d'annoncer les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite ajouter trois points supplémentaires concernant la demande de subvention auprès du conseil départemental et de la CCVS concernant l'aménagement paysager de la RD 2 et une demande de subvention au conseil départemental pour la rénovation du cœur de l'église Saint Wandrille.

**Points ordre du jour :**

- 1- Finances – Restes à réaliser 2023
- 2- Finances – Autorisation d'engagement des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts
- 3- Demande de subvention DETR Aire collective
- 4- Demande de subvention Conseil départemental Aire collective
- 5- Demande de subvention DETR Atelier technique
- 6- Demande de subvention DSIL Atelier technique
- 7- Demande de subvention Conseil départemental Atelier technique
- 8- Demande de subvention Conseil départemental Sécurisation de l'Eglise Saint Wandrille
- 9- Demande de subvention Conseil départemental Rénovation énergétique du logement communal
- 10- Demande de subvention Conseil départemental Rénovation des toitures des bâtiments communaux
- 11- Demande de subvention Conseil départemental Aménagement paysager de la RD 2
- 12- Demande de financements Communauté de Commune des Villes Sœurs - Fonds de soutien financier et d'abonnement aux projets communautaire programme 2024 pour le projet d'aménagement paysager
- 13- Demande de subvention Conseil départemental Rénovation du Cœur de l'Eglise Saint Wandrille
- 14- Convention collecte des déchets verts 2024
- 15- Subventions communales Associations 2024
- 16- Tarifs cimetière communal
- 17- Tarifs Communaux
- 18- Aide financière séjour Ski-études
- 19- Affaires et Questions diverses

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### 1- Finances – Restes à réaliser 2023

Monsieur le Maire rappelle que, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'année et aux recettes certaines n'ayant pas donnée lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser sont pris en compte pour l'établissement du compte administratif et sont repris, pour un montant identique dans le budget suivant. Ils doivent être établis de manière sincère.

Monsieur le Maire présente de la manière suivante les restes à réaliser d'investissement en recettes et en dépenses de la manière suivante :

#### ETAT DES RESTES A REALISER SUR LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023

Chapitre/Article	Objet de la recettes	Justificatif	Reste à réaliser
13		CCVS	
(Article 13151)	Travaux de requalification et de sécurisation de la RD2	Délibération n°20230411-11 du 11/04/2023	79 657,51 €
(Article 1323)	Travaux de requalification et de sécurisation de la RD2	Conseil départemental Arrêté n° 135 du 10 octobre 2023 1ère tranche	140 000,00 €
(Article 1323)	Travaux de requalification et de sécurisation de la RD2	Conseil départemental Arrêté n° 136 du 10 octobre 2023 2ème tranche	200 000,00 €
(Article 1347)	Travaux Garderie	DSIL Arrêté n°EJ 2104020561 - DSIL du 24/05/2023	30 180,51 €
		<b>Montant Total des RAR</b>	<b>449 838,02 €</b>

#### ETAT DES RESTES A REALISER SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Chapitre/Article	Objet de la dépense	Justificatif	Reste à réaliser
20			
(Article 2031)	Diagnostic de pollution des Sols - Atelier Technique	ECR Environnement Devis n°8000879 du 30/10/2023	8 280,00 €
21			
(Article 21312)	Garderie - Electricité	Clément ELEC - Devis n°I-22-06-08 du 21/06/2022	11 872,80 €
(Article 21316)	Reprise concessions cimetière	OGF - Convention du 21/04/2023	3 600,00 €
(Article 21318)	Refection toiture local ancienne caserne	Temois Cédric - Devis n°DEV-2023-0005 du 11/05/2023	17 578,86 €
(Article 2152)	Voirie - Signalisation d'intérêt local	Decaens - Devis n°23ADS1538 du 16/11/2023	9 922,48 €
(Article 2184)	Mobiliers	Comat et Valco - Devis V80570003 du 16/11/2023	831,60 €
23			
(Article 2315)	Travaux de requalification et de sécurisation de la RD2	Marché STPA	147 790,86 €
		<b>Montant Total des RAR</b>	<b>199 876,60 €</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les RAR 2023

## **2- Finances – Autorisation d'engagement des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

### **Article L 1612-1**

Modifié par Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Crédits ouverts à la section d'investissement au Budget primitif 2023 :

CHAPITRE	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
20 : Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21 : Immobilisations corporelles	272 834,95 €	68 208,74 €
23 : Immobilisations en cours	1 064 830,36 €	266 207,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 347 665,31 €</b>	<b>336 916,33 €</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

## **3- Demande de subvention DETR Aire Collective**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de l'Aire Collective comme suit :

- Montant des travaux : 58 742,90 € HT
  - Jeux fitness : 5 200,00 € HT
  - Aire collective : 53 542,90 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%) : 20 560,02 € HT
- Subvention Conseil départemental (40%) : 23 497,16 € HT
- Part commune (25%) : 14 685,72 € HT

Monsieur SEVELIN Emilien fait la remarque que l'étude pour l'installation d'un City Stade n'est pas intégrée dans cette demande. La demande a été effectuée par le Conseil jeune.

Monsieur le Maire informe que la demande de devis n'a pas été effectuée et que la priorité de la demande actuelle est l'installation de l'aire collective. Le projet est juste reporté d'une année.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### **4- Demande de subvention Conseil départemental Aire Collective**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de l'Aire Collective comme suit :

- Montant des travaux : 58 742,90 € HT
  - Jeux fitness : 5 200,00 € HT
  - Aire collective : 53 542,90 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%) : 20 560,02 € HT
- Subvention Conseil départemental (40%) : 23 497,16 € HT
- Part commune (25%) : 14 685,72 € HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### **5- Demande de subvention DETR Atelier technique**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de la réhabilitation de l'Atelier technique comme suit :

- Montant des estimations des études : 119 000,00 € HT
- Montant des estimations des travaux : 840 000,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%) : 335 650,00 € HT
- Subvention d'état DSIL (30%) : 287 700,00 € HT
- Subvention Conseil départemental (15 %) : 143 850,00 € HT
- Part commune (20%) : 191 800,00 € HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### **6- Demande de subvention DSIL Atelier technique**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de la réhabilitation de l'Atelier technique comme suit :

- Montant des estimations des études : 119 000,00 € HT
- Montant des estimations des travaux : 840 000,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%) : 335 650,00 € HT
- Subvention d'état DSIL (30%) : 287 700,00 € HT
- Subvention Conseil départemental (15 %) : 143 850,00 € HT
- Part commune (20%) : 191 800,00 € HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### **7- Demande de subvention Conseil départemental Atelier technique**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de la réhabilitation de l'Atelier technique comme suit :

- Montant des estimations des études : 119 000,00 € HT
- Montant des estimations des travaux : 840 000,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%) : 335 650,00 € HT
- Subvention d'état DSIL (30%) : 287 700,00 € HT
- Subvention Conseil départemental (15 %) : 143 850,00 € HT
- Part commune (20%) : 191 800,00 € HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### **8- Demande de subvention Conseil départemental Sécurisation de l'Eglise Saint Wandrille**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de la sécurisation de l'Eglise Saint Wandrille comme suit :

- Montant des estimations des travaux : 13 625,38 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil départemental (40 %) : 5 450,15 € HT
- Part commune (60%) : 8 175,23 € HT

Monsieur le Maire et Monsieur LOISEAU Dominique apportent quelques précisions sur la dangerosité pour effectuer les travaux de réparation et du contrôle de mise aux normes de l'église au niveau des clochers.

Le conseil municipal adopte à 13 pour et 1 abstention (M. SEVELIN Emilien) .

#### **9- Demande de subvention Conseil départemental Rénovation énergétique du logement communal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de rénovation du logement communal comme suit :

- Montant des estimations des travaux : 24 271,89 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil départemental (40%): 9 708,76 € HT
- Part commune (60%): 14 563,13 € HT

Monsieur le Maire informe le conseil que la rénovation concerne le changement des menuiseries extérieures qui sont du simple vitrage pour du double vitrage.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### **10- Demande de subvention Conseil départemental Rénovation des toitures des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de Rénovation des toitures des bâtiments communaux comme suit :

- Montant des estimations des travaux : 37 828,55 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil départemental (40%): 15 131,42 € HT
- Part commune (60%): 22 697,13 € HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### **11- Demande de subvention Conseil départemental Aménagement paysager de la RD2**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement paysager de la RD2 comme suit :

- Montant des estimations des travaux : 51 280,50 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil départemental (40%): 20 512,20 € HT
- Participation CCVS (40%) : 20 512,20 € HT
- Part commune (20%): 10 256,10 € HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**12- Demande de financement à la Communauté de Commune des Villes Sœurs - Fonds de soutien financier et d'abonnement aux projets communautaire programme 2024 pour le projet d'aménagement paysager de la RD2**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement paysager de la RD2 comme suit :

- Montant des estimations des travaux : 51 280,50 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil départemental (40%) : 20 512,20 € HT
- Participation CCVS (40%) : 20 512,20 € HT
- Part commune (20%) : 10 256,10 € HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**13- Demande de subvention Conseil départemental Rénovation du Cœur de l'Eglise Saint Wandrille**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de la rénovation du Cœur de l'Eglise Saint Wandrille comme suit :

- Montant des estimations des travaux : 14 180,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil départemental (40 %) : 5 672,00 € HT
- Part commune (60%) : 8 508,00 € HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**14- Convention collecte des déchets verts 2024**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour l'année 2024 pour la collecte des déchets verts en porte à porte.

Il précise qu'il couvre la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre, chaque mercredi, soit un total de 35 collectes pour un montant de 22 000 €.

Pour mémoire le coût en 2023 a été de 21 000 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**15- Subventions communales Associations 2024**

- Associations locales :

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations locales comme suit :

Associations	Subventions 2023	Prévision subventions 2024	Proposition subventions 2024
ASWD	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Société de Chasse	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ACPG-CATM	350,00 €	350,00 €	380,00 €
UNRPA	350,00 €	350,00 €	380,00 €
AAED	1 230,00 €	1 230,00 €	1 230,00 €
Le Petit Coin des Dominos	350,00 €	350,00 €	380,00 €
Sauvons notre Eglise Saint Wandrille	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Les P'tits Ecoliers	700,00 €	700,00 €	500,00 €
Les Boulistes Dargnésiens	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Les Blacks White Red	700,00 €	700,00 €	500,00 €
<b>Total</b>	<b>7 080,00 €</b>	<b>7 080,00 €</b>	<b>6 770,00 €</b>

Monsieur le Maire informe le conseil que les associations UNRPA et le Petit Coin des Dominos, lors de l'organisation de leurs repas, bénéficient de l'apéro offert par la Mairie . Afin d'arrêter cette prise en charge, Monsieur le Maire souhaite accorder une subvention de 30,00 € supplémentaires à leur subvention initiale de 350,00 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Pour l'association ACPG-CATM la subvention étant la plus petite Monsieur le Maire propose de rajouter 30,00 € sur les 350,00 € de subvention initiale.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Enfin pour l'association ASWD, la commune fournie la peinture pour le traçage cela représente 65,30 € HT le bidon (6 bidons dans l'année).

Monsieur le Maire propose que l'association prenne en charge l'achat de la peinture avec une subvention initiale de 1 800,00 €.

Le conseil municipal refuse pour 6 abstentions 6 (Mme BIEGANSKI Virginie, M. DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne et M. LEPAGE Philippe) contre 1 (M. MASSON Cyril). Monsieur SEVELIN Emilien ne prend pas part au vote étant membre de l'association.

Le montant des subventions proposées est ouvert à toute discussion.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- ASWD .....	1 800,00 euros
- Société de Chasse .....	500,00 euros
- ACPG-CATM .....	380,00 euros
- UNRPA .....	380,00 euros
- AAED .....	1 230,00 euros
- Le petit Coin des Dominos .....	380,00 euros
- Sauvons notre Eglise Saint Wandrille .....	550,00 euros
- Les P'tits Ecoliers .....	700,00 euros
- Les Boulistes Dargnéziens .....	550,00 euros
- Les Blacks White Red .....	500,00 euros

• Associations extérieures :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental et l'association des Maires et des présidents d'intercommunalité de la Somme concernant le relais de l'appel aux dons des associations caritatives de la Somme :

- La Banque alimentaire de la Somme
- Croix rouge Française
- Restos du Cœur
- Secours Catholique
- Secours Populaire

Il propose une subvention de 50 € par organisme.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Amicale de la Médaille Militaire.

Il propose une subvention de 50 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

## 16- Tarifs cimetière communal

Monsieur le Maire suggère de fixer les tarifs des concessions au cimetière communal comme les années précédentes de la manière suivante :

- Concession 50 ans / 2m<sup>2</sup> ..... 250,00 €
- Colombarium concession 50 ans ..... 800,00 €
- Cavurne concession 50 ans ..... 250,00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

## 17- Tarifs communaux

Monsieur le Maire préconise de fixer les tarifs des recettes divers comme suit :

- **Location de la Salle des Fêtes :**

### Pour les habitants de la commune

- Vin d'honneur 60,00 €
- Week-end 280,00 €

### Pour les personnes extérieures

- Vin d'honneur 100,00 €
  - Week-end 400,00 €
- **Remplacement de la vaisselle cassée ou manquante (l'unité)**

- Assiette : 2,60 €
- Verre : 1,60 €
- Tasse : 1,60 €
- Couvert : 1,60 €
- Légumier 0,5 L : 3,40 €
- Légumier 2,5 L : 4,60 €
- Plat inox rond : 6,40 €
- Plat inox ovale : 7,60 €
- Saucière : 7,60 €
- Ravier : 1,80 €
- Sucrier : 7,60 €
- Corbeille à pain : 9,10 €
- Verseuse à café : 8,20 €
- Carafe à vin : 2,20 €
- Couverts à salade : 7,00 €
- Cuillère de service : 5,00 €
- Fourchette de service : 5,00 €
- Louche : 5,40 €
- Plat à tarte : 6,70 €
- Pelle à tarte : 5,90 €
- Plateau à fromages : 19,80 €
- Saladier : 3,80 €
- Couteau à pain : 3,20 €

- **Remplacement tables ou chaise endommagées (l'unité) :**

- Chaise 100,00 €
  - Table : 200,00 €
- Montant de la caution pour le prêt de tables et chaises aux habitants de la commune : 300,00 €

- **Frais pour capture et garde de chiens errants :**

- Frais de capture pour les chiens récupérés dans la journée par leur maître : 25,00 €
- Frais de garde : 25,00 € par jour

- **Droit de place :**

- 6,00 € le mètre linéaire

- Montant du ticket repas à la cantine municipale : 3,30 € le ticket
- Montant du ticket garderie municipale : 1,00 € le ticket

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### 18- Aide financière séjour Ski-études

- Collège Louis Juvet de Gamaches :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Collège Louis Juvet de Gamache organise un séjour ski-études dans les Alpes à la Plagne du 14 au 19 janvier 2024 pour les élèves de troisième, trois enfants de la commune y participent et le coût restant à la charge des familles s'élève à 380,00 €.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 50 € pour chacun des enfants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

- Collège la Rose des Vents de Friville-Escarbotin :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Collège la Rose des Vents de Friville-Escarbotin organise un séjour ski-découverte de la Montagne du 04 février au 10 février 2024 pour les élèves de cinquième, un enfant de la commune y participe et le coût restant à la charge de la famille s'élève à 446,00 €.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 50 € pour l'enfant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### 19- Affaires diverses

Monsieur le Maire fait suivre une demande du conseil d'école pour mettre en place des études surveillées payantes afin de réduire l'effectif consécutive des inscriptions.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la demande du conseil d'école.

Suite à la dissolution de l'association Dargniésienne, le CCAS de Woincourt va accueillir les 46 bénéficiaires résidant sur Dargnies pour les 16 foyers. Il faudra prévoir le montant de la subvention accordé au CCAS de Woincourt.

Mme BIEGANSKI Virginie informe que l'association du Vimeu a collectée les vêtements de l'association Dargniésienne et en vue de la grande quantité obtenue une vente de vêtement sera organisée le 17 et 18 janvier à la Salle des fêtes de Dargnies.

Pour information, Monsieur le Maire donne lecture du Député M Emmanuel MAQUET concernant la mise en place d'une aide financière pour le développement de la vie associative. Le dispositif débutera début janvier pour une date de clôture le 19 février 2024.

De plus, l'arrêt de bus au 40 rue Cornehotte prévu pour le collège Louis Juvet de Gamache sera de nouveau opérationnel à partir du Lundi 08 janvier 2024.

La séance est levée à 20h07

Le secrétaire,  
M. BRAILLY Guy



Le Maire,  
M. OZENNE Benoit



